Prix agricoles 1995/1996: céréales, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 1766/92 /CEE)

1995/0035(CNS) - 17/05/1995

Le rapporteur M.HAPPART, tout en sachant que ni l'Exécutif ni la Commission des budgets sont favorables à l'augmentation linéaire de 1% du prix de tous les produits, a insisté pour que le Parlement donne un signe d'espoir pour le monde agricole et aide les zones les plus défavorisées de l'Europe. En ce qui concerne la modification du calendrier pour les périodes d'interventions, et notamment le fait d'avancer la date pour les céréales, cela aurait un effet dynamique; en revanche, pour le Commissaire, le report de deux mois de l'intervention aura des ripercussions positives sur le marché des céréales. De la même façon le rapporteur a estimé qu'il convient de maintenir les majorations mensuelles des prix des céréales au niveau de l'exercice précédent,compte tenu que la baisse de leur prix n'est pas connectée avec une baisse parallèle de leur frais de stockage; le Commissaire, par contre, s'est opposé à cet amendement. Le commissaire a déclaré maintenir les propositions faites sur le "paquet prix",et qu'il ne peut pas accepter les amendements qui risquent de trop gonfler les dépenses.